

# DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'EMERGENCE D'HABITAT PARTICIPATIF SENIOR

L'appel à manifestation d'intérêt de Malakoff Humanis et le dispositif de soutien de l'Agirc-Arrco : objectifs et complémentarités

**Au cours de l'année 2023, Habitat Participatif France (HPF) a communiqué sur deux dispositifs de soutien concernant l'habitat participatif senior :**

- le dispositif de soutien de l'AGIRC-ARRCO (février 2023)
- l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de MALAKOFF HUMANIS (juin 2023)

**Ces deux dispositifs permettent de soutenir financièrement les projets d'habitat participatif senior.** Cependant :

- ils n'interviennent pas au même stade d'avancement du projet d'habitat participatif ;
- ils ne proposent pas le même type, ni le même volume, de soutien financier ;
- ils sont réalisés dans des cadres d'intervention différents, avec des acteurs distincts.



Formation "habitat participatif et vieillissement", auprès des acteurs des institutions de retraite complémentaire (IRC) de Malakoff Humanis et AG2R

## Malakoff Humanis et Agirc-Arrco, qui fait quoi ? Quels liens avec Habitat Participatif France ?



**Malakoff Humanis est un groupe de protection sociale pour les entreprises et les personnes (salarié.es, particulier.ères, retraité.es et indépendant.es).** Il accompagne pour la santé, la prévoyance, l'épargne, et la retraite complémentaire.

Malakoff Humanis soutient HPF depuis 2019, et depuis 2023 dans le cadre du programme "Habitat participatif et vieillissement" organisé autour de trois axes :

- Sensibiliser le grand public et les acteur.rices de l'habitat participatif ;
- Accompagner l'émergence de projets d'habitat participatif senior, **au sein duquel s'inscrit l'appel à manifestation d'intérêt 2023 ;**
- Former les acteur.rices des caisses de retraite.



**L'Agirc-Arrco est une fédération qui regroupe l'ensemble des institutions de retraite complémentaire (IRC) - dont fait partie Malakoff Humanis - des salarié.es du secteur privé de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture, cadres compris.**

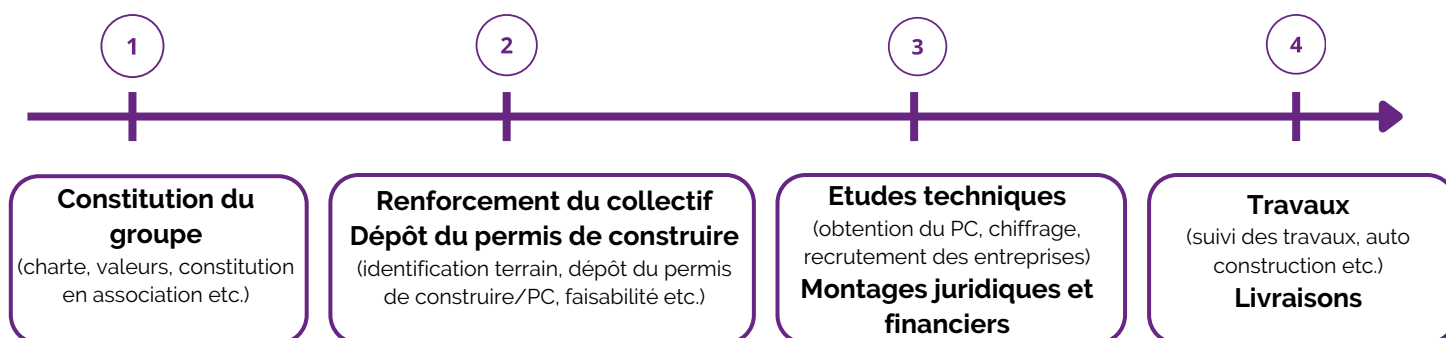
En 2023, l'AGIRC-ARRCO lance une nouvelle politique d'investissement habitat pour seniors, autour de trois axes :

- Aides financières pour la rénovation, extension ou la réhabilitation des établissements médico-sociaux (type EHPAD) ;
- Aides financières pour la construction, la rénovation ou la réhabilitation des habitats inclusifs, participatifs ou coopératifs, **au sein duquel s'inscrit le soutien financier pour les projets d'habitat participatif senior ;**
- Financements pour les lieux d'accueil et de répit pour les aidant.es et leurs familles.

**Aucun programme HPF n'est lié à cette nouvelle politique**, mais nous souhaitons aider les groupes à sa bonne compréhension, et faciliter les dépôts de dossiers par les actions suivantes :

- notice HPF de compréhension du cahier des charges, disponible [ici](#) ;
- suivi des demandes de subventions pour les projets d'habitat participatif, et retours des groupes d'habitant.es sur la procédure et le cahier des charges de l'Agirc-Arrco ;
- ➔ **contacter [paola.hartpence@habitatparticipatif-france.fr](mailto:paola.hartpence@habitatparticipatif-france.fr) lors du dépôt de votre dossier**
- remontée auprès de l'AGIRC-ARRCO des retours des groupes habitant.es.

## Les différentes phases d'un projet d'habitat participatif



## Deux dispositifs de soutien : objectifs et complémentarités

### SOUTIEN HPF-MH

#### Quel moment ?



Projet en émergence entre la phase 1 et 2

#### Quel soutien ?



**Financement** pour :

- une étude de faisabilité
- un accompagnement du collectif d'habitant.es

#### Quel montant ?



- **5 000 €** pour l'étude de faisabilité
- **8 000 €** pour l'accompagnement du collectif d'habitant.es

### SOUTIEN AGIRC-ARRCO

Projet entre la phase 2 et 3 (avant le début des travaux)

**Financement** pour :

- la construction, réhabilitation, extension et adaptation des espaces communs
- adaptation des espaces privés dans le cadre d'une réhabilitation
- acquisition de mobiliers
- honoraires de prestations intellectuelles

- Pour une opération de **50 000€ à 300 000€**  
--> 50% du coût total de l'opération\*
- Pour une opération entre **300 000€ et 1 000 000 €**  
--> 33 % du coût total de l'opération

\*Le "coût total de l'opération" fait référence aux dépenses éligibles citées précédemment, et non le coût de l'opération immobilière dans son ensemble.

## SOUTIEN HPF-MH

### Quelles procédures ?



#### Deux façons de postuler :

- en tant qu'accompagnateur.rice pour le financement d'une étude
- en tant que groupe d'habitant.es pour financer un accompagnement

#### Quatre étapes, avec les documents cités ci-dessous accessibles [ici](#)

- remplir le dossier de candidature
- envoi à HPF qui instruit les dossiers
- sélection des dossiers par le comité d'engagement d'HPF un mois après
- financement un mois après (utilisable sur 18 mois) en 2 ou 3 versements

Deux sessions en 2023, **sessions 2024 à confirmer.**

#### Liste non exhaustive, plus de détails [ici](#)

##### Si vous êtes un groupe d'habitant.es :

- Collectif d'au moins 6 foyers (dont 50% seniors)
- Projet mono générationnel ou inter générationnel
- Terrain identifié
- Accompagnateur.rice identifié.e
- Structure juridique du collectif constituée (en association ou autre)
- Co-financement à 20%
- Adhérer à HPF

##### Si vous êtes un accompagnateur.rice :

- Etre en lien avec une collectivité, ou un maître d'ouvrage
- Terrain sécurisé
- Co-financement à 25%
- Adhérer à HPF

### Quels critères ?



## SOUTIEN AGIRC-ARRCO

#### Cinq étapes, avec les documents cités ci-dessous accessibles [ici](#)

- remplir le dossier de candidature
- envoi des dossiers au référent.e habitat de votre territoire (liste à la fin du cahier des charges) qui instruit les dossiers
- dépôt des dossiers validés par l'instruction sur la plateforme SIRAS consultable par toutes les IRC
- sélection du projet par une, souvent plusieurs IRC entre 6 et 9 mois après le dépôt sur la plateforme
- financement du projet en 3 versements

Pas de session de sélection, mais **à la réception des candidatures.**

#### Liste non exhaustive, plus de détails [ici](#) :

- 50% de personnes seniors
- Co-financement obligatoire (pouvant venir des habitant.es eux-mêmes)
- Statut du foncier sécurisé ou acquis
- Espace de vie collectif
- Projet de vie sociale

Ce document, élaboré par le COTECH senior d'HPF, est évolutif et sera mis à jour au fur et à mesure des retours de terrain.

**Dernière mise à jour : 15/01/2024**